

Signature sécuritaire des formulaires de réclamation complémentaire

Une fois que vous avez rempli votre formulaire de réclamation complémentaire, vous devez avoir un témoin présent au moment où vous signez le formulaire, qui doit ensuite apposer sa propre signature. Nous comprenons cependant que dans le contexte de la COVID-19, ce n'est pas toujours chose facile.

Si la COVID-19 vous empêche de rencontrer votre témoin en personne, voici ce que vous pouvez faire :



Planifiez une conférence vidéo avec votre témoin (à l'aide de FaceTime, Zoom ou un autre programme).



Tandis que votre témoin vous regarde, signez et datez le formulaire.



Envoyez (ou déposez) votre formulaire pour que votre témoin puisse aussi signer et dater le formulaire.



Demandez à votre témoin qu'il retourne le formulaire signé et daté comportant toutes les informations nécessaires.



Envoyez votre formulaire rempli et signé à l'administrateur des réclamations.

COLLECTIVA
Administrateur de l'action collective ayant trait à la rafle des années soixante
2170, boulevard René
Lévesque Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3H 2T8